



Direction des Opérations

Service  
de l'Information  
Aéronautique

D S N A

8, AVENUE ROLAND GARROS - BP 40 245  
F-33698 MERIGNAC CEDEX

<http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

#### SERVICE COMMERCIAL

☎ : 33 (0)5 57 92 56 68  
Fax : 33 (0)5 57 92 56 69  
✉ : [sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr)

#### SERVICE TECHNIQUE

☎ : 33 (0)5 57 92 57 57  
Fax : 33 (0)5 57 92 57 77  
SFA : LFFAYNYX

**AIC**  
**A 30/09**  
**FRANCE**

PUB : 26 NOV

## OBJET : Création du SIV Bâle

### 1 LIMITES ET FRÉQUENCES À COMPTER DU 19/11/2009

L'organisme d'Approche de Bâle-Mulhouse assurera le service d'information de Vol dans l'espace dont les caractéristiques sont les suivantes :

- SIV 1.1 - Limites verticales : SFC/FL145  
- Limites latérales : cf annexe 1
- SIV 1.2 - Limites verticales : SFC/FL105  
- Limites latérales : cf annexe 1
- SIV 1.3 - Limites verticales : SFC/5000 ft AMSL hors TMA 2.2 LFST  
- Limites latérales : cf annexe 1
- SIV 2.1 - Limites verticales : SFC/FL 145  
- Limites latérales : cf annexe 1
- SIV 2.2 - Limites verticales : SFC/FL 195  
- Limites latérales : cf annexe 1
- SIV 2.3 - Limites verticales : SFC/6500 ft AMSL  
- Limites latérales : cf annexe 1

Fréquences des SIV :

- SIV 1.1, 1.2, 1.3 : 121,25 Mhz
- SIV 2.1, 2.2, 2.3 : 135,85 Mhz

### 2 OBJECTIFS

La création de ces secteurs SIV s'inscrit dans le cadre du transfert de la fourniture des services de la circulation aérienne en espace inférieur du CRNA/Est aux Approches.

La première phase dans le Nord-Est est la mise en oeuvre du SIV Bâle à l'automne 2009 répondant aux objectifs suivants :

- Augmenter le potentiel de contrôle du CRNA/EST en UIR
- Amélioration du service rendu aux usagers

### 3 SERVICES RENDUS

A l'intérieur des secteurs d'information de vol, les services de la circulation aérienne correspondant à la classification des espaces aériens seront rendus par l'organisme de contrôle de Bâle-Mulhouse

Les fonctions surveillance, assistance et guidage radar seront utilisées pour rendre les services de contrôle d'information et d'alerte à l'intérieur des limites du SIV Bâle.

L'annexe 2 ci jointe décrit les altitudes minimales de sécurité radar utilisables à l'intérieur des limites du SIV Bâle.

Les usagers se référeront à l'AIP en vigueur au 22 Octobre 2009 pour le descriptif des limites et règles afférentes à la mise en oeuvre du SIV Bâle Mulhouse.

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

*INTENTIONALLY LEFT BLANK*



